

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD345

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Vatin, M. Lurton, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Brenier, M. Vialay, M. Cordier, Mme Bazin-Malgras, M. Abad, Mme Louwagie, Mme Corneloup, Mme Anthoine, Mme Bassire, M. Schellenberger, M. Saddier, M. Di Filippo, M. Cherpion, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier, M. Bony, M. Leclerc, M. Bazin, M. Manuel, M. Descoeur, M. Pauget, M. Viry, M. Rolland et Mme Trastour-Isnart

ARTICLE 1ER A

I. – Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« et améliorer la qualité des réseaux de télécommunication ; ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot : « accès », substituer à la cinquième occurrence du mot :

« et »,

le signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire que, dans la stratégie et la programmation financière et opérationnelle des investissements de l’État dans les transports pour la période 2019-2037, soit aussi prise en compte l’amélioration de la qualité des réseaux de télécommunication comme appui à la mobilité dans la logique d’équilibre territorial.